



"À travers un article de presse, nous apprenions la constitution, par la police municipale de Saint-Laurent-du-Var, d'une boucle WhatsApp permettant d'informer aux brigades mobilisées d'entretenir une sorte de main-courante. **Une façon pour les policiers municipaux de repérer et de mieux prévenir.** À l'heure où la défiance des voyous à l'égard de nos policiers est grandissante, à l'heure où le risque de perdre la vie en intervention est plus que jamais présent, **il est totalement inadmissible de jeter l'opprobre sur ces agents de la police municipale qui ne font rien d'autre qu'un travail de sécurité admirable malgré les embûches.**"

déclare dans un communiqué Bryan Masson qui affirme vouloir déposer un projet de loi : "Je déposerai prochainement une proposition de loi visant à permettre aux policiers municipaux d'accéder, en cas de constatation d'une infraction, et sous certaines précautions d'habilitation, de traçabilité des consultations et de respect des exigences de protection des données, au fichier des véhicules assurés (FVA), au fichier des objets et des véhicules signalés (FOVES) et au fichier des personnes recherchées (FPR)."

Ce qui est sûr, Mr Masson, c'est que le respect de la loi n'est pas votre priorité. Même si votre projet peut sembler intéressant, pour l'instant il n'est pas voté. Donc les agissements de la police municipale de Saint Laurent sont illégaux. Et dire cela ce n'est pas critiquer cette police.

D'autre part, vous voyez, vous-même, les risques en indiquant dans votre communiqué : " La

proposition de loi visant à permettre aux policiers municipaux d'accéder, en cas de constatation d'une infraction, **et sous certaines précautions d'habilitation, de traçabilité des consultations et de respect des exigences de protection des données**".

Dans cette phrase, vous indiquez que le fichage peut être dangereux s'il n'est pas encadré... Ce qui est le cas aujourd'hui!

Donc vous ne pouvez pas faire comme si tout cela était normal, sauf pour faire le buzz...